



Extrait du memoire de Plouider

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article218>

Le remembrement à Plouider (1959-1967)

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - Vie quotidienne
-

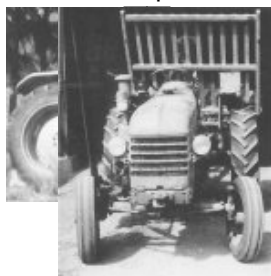


Date de mise en ligne : mardi 25 avril 2017

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

Le remembrement à Plouider (1959-1967)

La modernisation de l'agriculture après la Seconde Guerre mondiale passe par le remembrement des terres, en supprimant les talus pour agrandir les parcelles et les adapter à l'introduction du machinisme agricole.



La question fait son entrée au Conseil municipal le 14 mars 1959 : « *Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des décrets ont prévu que l'arasement des talus pourrait être subventionné au taux de 50 % ; ces travaux, intéressant des particuliers, doivent être exécutés sous le contrôle d'une collectivité* ». Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'arasement des « *talus inutiles* » de tous les propriétaires qui en feront la demande. La part non couverte par la subvention du Ministère de l'Agriculture sera prise en charge par les intéressés sous la forme de souscription publique.

[>](IMG/jpg/remembrement03.jpg "JPEG - 94.5 ko")

Pour la mise en place de ce projet, le Conseil demande le concours technique et financier du Génie Rural et sollicite une subvention sur les fonds du Ministère de l'Agriculture, confiant l'étude du projet et la surveillance des travaux à un technicien privé agréé par le service du Génie Rural.

Le 16 mai, le Conseil constate qu'il a été constitué dans la commune un comité communal d'échanges d'immeubles ruraux, en vue de favoriser les conditions d'exploitation par un aménagement foncier rapide. Il décide d'accorder une subvention de 5.000 F. à ce comité.

Le 9 août, il s'agit de désigner le technicien qui sera chargé d'établir le projet : le service du Génie Rural propose de confier cette mission à M. Bleunven, géomètre à Lesneven, proposition acceptée par le Conseil municipal. Les honoraires du géomètre sont fixés à 300 F. par propriété intéressée pour le forfait de base et à 4 F. par mètre-linéaire de talus arasé.

Le premier projet du géomètre est soumis au Conseil le 7 novembre 1959 : il concerne l'abattage de 5.446 mètres linéaire de talus, concernant 14 propriétaires. La dépense totale à prévoir est évaluée à 608.000 F., financée par moitié par la subvention du Ministère et par moitié par les souscriptions publiques des propriétaires.

Une mise en adjudication des travaux d'arasement des talus est autorisée par le Préfet du Finistère et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 décembre 1959. L'entrepreneur retenu pour la campagne 1959-1960 est M. Le Gall de Trémaouézan pour une somme totale de 5.733,14 F. Un barème établit la répercussion des dépenses par mètre linéaire des différentes catégories de talus (A1, A2, A3, B1, B2 et B3).

Le remembrement à Plouider (1959-1967)

La campagne 1960-1961 concerne l'abattage de 1.278 mètres linéaires de talus, concernant 4 propriétaires, soit une dépense évaluée à 1.100 NF. Le chantier est attribué à M. Bodennec de Kernouës : il n'y a que trois catégories de talus (A1, A3 et B1).

Campagne 1961-1962 : abattage de 1.724 mètres linéaires de talus, concernant 4 propriétaires, pour une dépense évaluée à 1.000 NF. Chantier attribué à M. Bodennec de Kernouës : 4 catégories de talus (A1, A2, B1 et B2). « *Seuls les talus des propriétaires ayant souscrit entièrement leur part seront arasés* ».

Campagne 1962-1963 : abattage de 1.850 mètres linéaires de talus, concernant 8 propriétaires, pour une dépense évaluée à 2.500 NF.

Campagne 1963-1964 : abattage de 2.530 mètres linéaires de talus, concernant 9 propriétaires, pour une dépense évaluée à 3.000 F. Chantier attribué à M. Jean Bodennec de Kernouës : 3 catégories de talus (A1, B1 et B2).

[>](IMG/jpg/remembrement02.jpg "JPEG - 115.2 ko")

En janvier 1965, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la poursuite du remembrement :

Le Conseil municipal, considérant que le problème de remembrement a été soulevé à différentes reprises lors de réunions agricoles qui se sont déroulées dans la commune, considérant que M. Quentel, agent foncier, a, il y a plusieurs mois, en présence des conseillers municipaux et des chefs de quartiers de la Fédération des exploitants, développé dans tous ses détails ce problème,

Attendu que des sondages d'opinion ont été faits dans différents quartiers et qu'il résulte de ces sondages qu'une majorité assez importante semble se dégager en faveur du remembrement,

Considérant que les chefs de quartiers du syndicat des exploitants, appelés à émettre leur avis sur la question, se sont déclarés, par 14 voix sur 14 votants, favorables au remembrement,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire qui invite l'assemblée à émettre son avis, au scrutin secret, décide de procéder à ce vote qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants = 16

Absents excusé = 1

Pour le remembrement = 13

Contre le remembrement = 3

En conséquence, le Conseil municipal sollicite l'inscription de la Commune de Plouider au programme officiel de REMEMBREMENT.

[>](IMG/jpg/remembrement01.jpg "JPEG - 100.5 ko")

Campagne 1964-1965 : entrepreneur retenu, M. Jean Bodennec de Kernouës.

Campagne 1965-1966 : entrepreneur retenu, Polin-Guivarch du Drennec.

Campagne 1966-1967 : entrepreneur retenu, M. J. Simon de Lesneven.

Aujourd'hui, la destruction des talus a montré son intérêt mais aussi ses importants inconvénients. Aussi après avoir financé leur destruction, on commence à financer leur reconstruction...

En 1975, une pré-étude d'aménagement foncier fait le point sur la situation dans la commune de Plouider

La commune comporte 7500 parcelles cadastrales, réparties entre 640 propriétaires. Elles forment 187 exploitations

Le remembrement à Plouider (1959-1967)

agricoles sur 1937 hectares. Le morcellement est particulièrement intense dans le secteur du Séaz et de Kermabon (5 à 0 parcelles par ha) et il est moyen sur l'ensemble de la commune (3 à 5 parcelles par ha). Certaines propriétés sont pratiquement d'un seul tenant (Rosalm, Brondusval, Kervervas, Brégaran, Pont-ar-C'halvez).

Comme partout le nombre des exploitants a régressé depuis 1955 (-34 %) : 283 en 1955, 253 en 1963, 226 en 1970 et 205 en 1975.

Trois coopératives d'utilisation du matériel agricole (C.U.M.A.) ont existé sur la commune à une certaine époque mais le coût élevé des assurances a provoqué leur disparition. Depuis, une centaine de groupements d'exploitants pour l'utilisation en commun du matériel agricole à vu le jour. Ces matériels comprennent essentiellement des bineuses, des semoirs, des roto-herses, des grues à fumier, des remorques épanduses, des épandeurs d'engrais, des distributeurs d'amendements calcaires et des pulvérisateurs. L'amortissement de ces matériels est calculé sur la surface agricole utile (S.A.U.).

Sources :

Délibérations du Conseil municipal de Plouider